

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-296 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
A l'angle des rues Charles Biret et Gustave Dechézeaux
pour installer un accueil mobile à vélo devant le Carrefour Market

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4

Vu le Code de la Route et principalement les articles R 411-3, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-18, R 411-21, R 411-25, R 411-26, R 417-10 et L 325-1 et L 325-14

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour installer un accueil mobile à vélo, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés à l'angle des rues Charles Biret et Gustave Dechézeaux

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du 1^{er} juin 2026 au 31 août 2026, tous les mardis de 10h00 à 13h00

Destination Île de Ré sera autorisé à installer un accueil mobile à vélo à l'angle des rues Charles Biret et Gustave Dechézeaux.

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- Mme Audrey Delplanque.

Fait à La Flotte, le 28 mai 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU



The signature is a large, stylized blue ink scribble that overlaps the official seal of the Mayor of La Flotte. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE de LA FLOTTE' and the year '1763'.